



**Conseil d'administration  
Séance du 19 juin 2015**

**Délibération n°17-2015  
Tarifs pour la location des espaces de l'établissement (année 2015/2017)**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;



**DELIBERATION :**

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

**Décide** d'adopter la tarification sur la période 2015/2017 pour la location des espaces du site caennais de l'établissement.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 25

Présents : 16

Votants : 19

Vote : à l'unanimité des voix

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

La transmission en préfecture le

La publication le

**25 JUIN 2015**

PREFECTURE DU CALVADOS

25 JUIN 2015

COURRIER



Il est proposé au Conseil d'administration de voter de nouveaux tarifs de location des espaces de l'établissement (site de Caen) pour la période 2015/2017 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Ces nouveaux tarifs n'entrent plus dans la logique du modèle économique conçu en 2012, lorsque l'achèvement des travaux de l'espace de restauration était encore d'actualité. Ils n'envisagent plus d'intégrer un ensemble de prestations techniques et logistiques articulées avec cet espace de restauration.

Bien entendu, la location de ces espaces n'est rendue possible que dans des conditions et selon des modalités qui ne portent pas préjudice aux activités pédagogiques de l'école.

| Espaces proposés à la location               | Base tarifaire de location proposée pour une politique de valorisation économique des espaces 2014-2015 (avec hypothèse d'un restaurant) | Base tarifaire de location proposée pour une politique de valorisation économique des espaces 2015-2017 (sans restaurant) |
|--|--|---|
| Auditorium                                   | 3 000 €<br>(par module de 4 heures)  | Tarif forfaitaire de 2 000 € / jour   |
| Atrium                                       | 1 500 €<br>(par module de 4 heures)  | Tarif forfaitaire de 1 000 € / jour   |
| Galerie                                      | 1 500 €<br>(par module de 4 heures)  | Tarif forfaitaire de 1 000 € / jour   |
| Salle des conseils                           | 1 500 €<br>(par module de 4 heures)  | Tarif forfaitaire de 500 € / jour   |
| Forfait Auditorium/Atrium                    | 4 000 €<br>(par module de 4 heures)  |   |
| Forfait Auditorium/Atrium/Salle des conseils | 5 000 €<br>(par module de 4 heures)  |   |

Les tarifs sont entendus sous réserve de conditions particulières justifiant un devis adapté (étude des dossiers au cas par cas), notamment pour les extensions de location (jardins, espaces de travail, prestations techniques et matériels complémentaires).

